

**JOUARS-
PONTCHARTRAIN**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
du 19 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 19 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 12 novembre 2020

EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 25 VOTANTS : 26

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs – EMMANUEL – CHARRUAU – BUCHER – GUITTARD – HOURTOLOU – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO – MAGNIER – NOVILLO – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYÉ – DE CAMPOS – POLLION – GAMPACKAT – BERNARD – LESQUELIN – ROUELLE – JACOB – LE PAVEC – GISQUET – MARTEAU – LOTODE – EDEYER formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Vanina INCERTI
Madame Audrey LE GUELLAUT
Monsieur Ludovic VILCHES
Monsieur Serge VILLAIN avait donné pouvoir à Madame Marie-Laure ROUELLE

SYNDICATS

Rapport d'activité 2019 du SEY 78

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse avant le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant dudit établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune dans cet établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur,
Après avoir entendu les observations des délégués de la commune siégeant dans le syndicat,
Vu les articles L 2121-29, L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

- ⇒ **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Energie des Yvelines transmis par le président dudit syndicat et des observations des délégués de la commune y siégeant.
- ⇒ **PRECISE** que le rapport sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Affichage le : **23 NOV. 2020**

Le Maire

Philippe EMMANUEL

